

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2013 20H00

Présents : Sylvie COMBIER, Bruno SIVIGNON, Bernard CADOT, Gilles EMERY, Chantal DUFOUR, Renée JAFFRE, Guy BONIN, Michel FAUGERE.

Absents :

\*\*\*\*\*  
En entrée de séance, le MAIRE demande aux conseillers si des appréciations sont à apporter au précédent compte rendu qui leur a été remis en main propre avec la convocation de ce jour.  
**Le Conseil approuve le précédent compte rendu**

### **ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

### **DECISION MODIFICATIVE N° 2 A PRENDRE POUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2013/ FOND NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES.**

Le Maire fait état au Conseil Municipal de de la répartition du Fond National de péréquation des ressources Intercommunales qui ont été répartis le suite à la décision rendu exécutoire en conseil communautaire le 17 Juillet 2013 dernier.

La comptabilité publique interdisant la compensation, il convient de prévoir pour arriver aux 1993 €, des inscriptions budgétaires complémentaires à la section de fonctionnement :

au 73925 **en dépense = 93€**

au 7325 en recette = 2 086 €

Le Conseil approuve

### **DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS :**

Le Maire informe le Conseil que suite à la dernière réunion de commission administrative du SIVOS (le 26/08/2013), la présidente du SIVOS invite toutes les communes à délibérer pour la modification des statuts à l'article 6 comme suit :

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 362 du 6 juillet 1977 portant constitution du syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la Noue, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 431 du 14 décembre 1981, n° 185 du 12 août 1987, n° 2000-5404-2-1 du 21 décembre 2000 et l'arrêté n° 2005-2144-2-2 du 21 juillet 2005.

**Vu** la délibération de la Commission Administrative du 26 août 2013 acceptant la modification des statuts.

Le Maire expose que la mutualisation des frais de fonctionnement des bâtiments scolaires nécessite d'ajouter à l'article 6 l'alinéa suivant :

*« Les dépenses de fonctionnement (frais généraux : eau, électricité, chauffage, ménage et entretien divers) seront prises en charge par le SIVOS selon les critères définis par convention avec les communes concernées. »*

Monsieur le Maire explique également les modifications suivantes :

A l'article 6 il faut rajouter le paragraphe concernant la garderie périscolaire qui est le suivant :

*« Le syndicat organise une garderie périscolaire matin et soir sur la commune de La Chapelle du Mont de France destinée aux enfants fréquentant les écoles du RPI et ne pouvant être gardés à domicile ou chez une assistante maternelle, prestation payante par les familles ».*

A l'article 6 concernant les actions éducatives, il faut limiter ces actions au temps scolaire comme suit :

*« Actions éducatives et culturelles en direction de l'enfance dans le temps scolaire ».*

La rubrique concernant les dépenses d'investissement lourds et d'entretien des bâtiments n'a pas à figurer dans les statuts.

La modification sur le mode de répartition des contributions tel que détaillé à l'article 5, est de ne plus tenir compte que du nombre d'enfants scolarisés, étant précisé que cette méthode de calcul est appliquée depuis 2009.

**Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

⇒ **ADOpte** à l'unanimité la modification des statuts du SIVOS de la NOUE à l'article 6

⇒ **S'OPPOSE** à l'unanimité au mode de répartition des **CONTRIBUTIONS** tel que détaillé à l'article 5

⇒ **CHARGE** le Maire de transmettre cette délibération, dès sa réception en Préfecture, à la Présidente du SIVOS de la NOUE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

**INFORMATION SPANC : INFORMATION SUR LES PROCEDURES MISES EN PLACE EN CAS D'ABSENCES REPETEES ET REFUS DE VISITE POUR LES TOURNEES DE DIAGNOSTIC DES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS.**

Le Conseil ouïe l'exposé du Maire et prend note des nouvelles procédures appliquées (cf annexes)

**POINT SUR LES TRAVAUX DE CHANTIER DE RENOVATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL :**

Bruno SIVIGNON, fait le point sur les travaux.

Une annonce a été déposée sur le bon coin et le logement sera disponible à compter de janvier 2014 pour un loyer de 500 €.

**POINT SUR LA RCEA :**

Le Maire informe le Conseil de la date d'entrée en vigueur de l'écotaxe au 01 Janvier 2014. Décret du Journal Officiel du 05/10/2013. Le Maire informe le Conseil sur la demande faite pour l'implantation d'un mur antibruit. G. BONIN suggère plutôt de demander à faire changer la bande de roulement en composition antibruit afin de limiter les nuisances sonores.

**QUESTIONS DIVERSES**

**- POINT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES**

Le Maire avise le Conseil que la communauté de communes de Matour étudie le fait de prendre ou non la compétence. En effet, une étude a été demandé à l'agence départementale pour savoir si la construction d'un groupement scolaire avec un regroupement de toutes les écoles pourrait –être la solution pour faire des économies.

**- ARBRE DE NOEL : POUR TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNE**

La date du 07 DECEMBRE 2013 est arrêtée.

Le Maire et ses conseillers rappellent que cet évènement sera ouvert à tous pour partager des bons moments avec les enfants de la commune. Un mot sera diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

**- CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :** Comme chaque année le Maire invite les habitants de la commune à venir se recueillir au monument aux morts à 11h00

**- BULLETIN COMMUNAL :**

L'imprimerie TURBO PRINT sera cette année retenue. Monsieur EMERY énumère les points qui pourraient être abordés (informations sur le le Conseil Municipal et son Budget, information sur les travaux réalisés en 2013, l'état civil de l'année, les dates des élections, les programmations des associations de la commune.... etc....etc)

**- VOIRIE COMMUNAUTAIRE :**

B. SIVIGNON fait état des travaux de voirie communautaire réalisés par l'entreprise THIVENT (goudronnage sur le chemin du Latat)

FIN DE SEANCE 21H20